

Délibération DEL-CC-2026-207

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 16 JUIN 2026

A BRESSUIRE Saint-Porchaire, Pôle Environnement, rue Lavoisier

Le seize juin deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (62) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Jean-Baptiste FORTIN, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Audrey BELAUD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Laurent GOBIN, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEIS, Dominique MALLAISE, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Nathalie MOREAU, Annie MORIN, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Luc POIROT, Anne-Marie POITOU, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU.

Pouvoirs (12) : Philippe BARON pouvoir à Emmanuelle MENARD, Chantal APPARAILLY pouvoir à Marie-Line BOTTON, Rodolphe ROUE pouvoir à Dany GRELLIER, Nathalie BERNARD pouvoir à Maryline GABORIEAU, Sandra CAILTON pouvoir à Pierre BUREAU, Pascale FERCHAUD pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Virginie GIL pouvoir à Jean-François PAULET, Aurélie GREGOIRE pouvoir à Denis PRISSET, Benjamin HUVELIN pouvoir à Sylvie BAZANTAY, Jean-François MOREAU pouvoir à Yannick CHARRIER, Karine PIED pouvoir à Damien SIMONNEAU, Cédric VION pouvoir à Jean-Pierre BODIN.

Absents (13) : Philippe BARON, Chantal APPARAILLY, Rodolphe ROUE, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Sandra CAILTON, Pascale FERCHAUD, Virginie GIL, Aurélie GREGOIRE, Benjamin HUVELIN, Jean-François MOREAU, Karine PIED, Cédric VION.

Date de convocation : 10-06-2026

Secrétaire de séance : Jérôme BARON.

FINANCES

Budget principal : clôture de l'Autorisation de Programme Contrat territorial Argenton

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DEL-CC-2024-021 du 19 mars 2024 portant création de l'Autorisation de Programme pour l'opération relative au contrat territorial Argenton 2024-2029 ;

Vu les délibérations respectives DEL-CC-2025-026 du 18 mars 2025 et DEL-CC-2026-004 du 3 février 2026 portant modification de l'Autorisation de Programme et des Crédits de paiement ;

Considérant qu'une autorisation d'engagement CT Argenton incluant ladite opération doit être créée, il convient de clôturer cette autorisation de programme et les crédits de paiement afférents.

Il est rappelé que l'opération relative au contrat territorial Argenton 2024-2029, qui faisait l'objet d'un montant global de 3.357.236 €, devait se décliner de la manière suivante :

Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
CT Argenton	33 962,40 €	290 922,71 €	843 128,00 €	983 772,89 €	636 600,00 €	568 850,00 €	3 357 236,00 €
TOTAL	33 962,40 €	290 922,71 €	843 128,00 €	983 772,89 €	636 600,00 €	568 850,00 €	3 357 236,00 €

L'autorisation de programme relative au contrat territorial Argenton 2024-2029 est close pour un montant global de 324.885,11 €.

Dépenses	2024	2025	TOTAL
CT Argenton	33 962,40 €	290 922,71 €	324 885,11 €
TOTAL	33 962,40 €	290 922,71 €	324 885,11 €

Le conseil communautaire est invité à :

- clore l'autorisation de programme mentionnée ci-dessus ;
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente
de la Communauté d'Agglomération
du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le 22 JUIN 2026

Notifié ou publié le 22 JUIN 2026

La Présidente,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

